



Lycée Chateaubriand
Rome

livret d'accueil
2007-2008

**Accueil conjoint
des nouveaux parents et leurs enfants
par la Direction du lycée
et l'Association des parents d'élèves (APE)
le vendredi 31 août 2007 à 14h
à Strohl-Fern
et à Patrizi**

Ce livret a été créé et mis à jour par l'APE et dupliqué par le lycée. Nous vous remercions de signaler toute erreur ou imprécision à apecontacts@yahoo.fr.

INTRODUCTION	4
CALENDRIER SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2007-2008	4
RESULTATS DU BACCALAUREAT	5
RESULTATS DU BREVET.....	5
SITUATION DES DIFFERENTS SITES ET ACCES	6
"STROHL-FERN"	6
"PATRIZI"	7
SERVICE MEDICAL	7
COMMUNICATION ENTRE LES TROIS SITES PAR TRANSPORTS PUBLICS	8
PLAN DE LA VILLA STROHL FERN	9
ÉCOLE PRIMAIRE : MATERNELLE ET ELEMENTAIRE.....	10
HORAIRES.....	10
CAHIER DE CORRESPONDANCE	10
RELEVES DE NOTES	10
ENSEIGNEMENT DE L'ITALIEN	10
ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS	10
BIBLIOTHEQUE ET CENTRE DE DOCUMENTATION (BCD)	10
SALLE INFORMATIQUE	10
DEMI-PENSION	10
ACTIVITES PERI EDUCATIVES	10
COLLEGE ET LYCEE	11
CLASSES DE 6 ^{EME} ET 5 ^{EME}	11
CLASSES DE LA 4 ^{EME} A LA TERMINALE	11
COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES.....	12
PROGRAMMES	12
ENSEIGNEMENT DE L'ITALIEN	12
HISTOIRE DES ARTS	13
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)	13
CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI) DU LYCEE, PATRIZI	13
ACTIVITES PERI EDUCATIVES	14
COMMISSIONS ET CONSEILS	15
FRAIS DE SCOLARITE ET DE DEMI-PENSION	16
L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES.....	17
ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES	19
INSCRIPTION AUX ATELIERS DE CHATEAUBRIAND POUR LA RENTREE 2006-2007 :	20
HISTORIQUE.....	21
LA VILLA STROHL FERN	21
CONVENTION TRILATÉRALE SUR LA VILLA STROHL-FERN	22
ADRESSES UTILES	23

Introduction

Le lycée Chateaubriand de Rome fait partie des quelques 400 établissements français à l'étranger constituant le réseau scolaire de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE). L'AEFE scolarise environ 240 000 élèves, dont un tiers de Français, dans 127 pays. L'enseignement dispensé correspond aux normes de l'Education Nationale en France.

A Rome les élèves bénéficient dès la maternelle de cours d'italien. Des accords culturels prévoient pour les élèves de nationalité italienne la mise place d'un enseignement spécifique et une épreuve supplémentaire au baccalauréat dite "italien spécial".

Le lycée assure la préparation aux baccalauréats d'enseignement général exclusivement, soit les séries L (Littéraire), ES (Economique et Social) et S (Scientifique).

L'établissement est placé sous la responsabilité du Proviseur, Monsieur Erick Besse, secondé par le Proviseur adjoint, Madame Marie-Noëlle Fraser, et l'Intendant, Monsieur Luc Pierru, et assisté du Directeur de l'Ecole Primaire, Monsieur Jean Luc Montois.

Dans le secondaire, deux C.P.E. (conseiller principal d'éducation) animent la Vie Scolaire avec l'aide d'une équipe de surveillants. Madame Françoise Glain est à Strohl-Fern et Monsieur Amar Hanifi à Patrizi.

Au total, le lycée emploie plus de 160 personnes dont 94 professeurs ou instituteurs.

Pendant l'année scolaire 2006/2007, le lycée Chateaubriand a scolarisé 1430 élèves dans les classes suivantes :

Maternelle	
Petite section	2 classes
Moyenne section	2 classes
Grande section	3,5 classes
Total	7,5 classes
Elémentaire	
CP	4,5 classes
CE1	4 classes
CE2	4 classes
CM1	4 classes
CM2	4 classes
Total	20,5 classes

Collège	
6 ^{ème}	4 classes
5 ^{ème}	4 classes
4 ^{ème}	4 classes
3 ^{ème}	4 classes
Total	16 classes
Lycée	
2 ^{nde}	4 classes
1 ^{ère} L-ES	1 classe
1 ^{ère} ES	1 classes
1 ^{ère} S	2 classes
Term. L	1 classe
Term. ES	2 classes
Term. S	1 classe
Total	12 classes

Calendrier scolaire pour l'année 2007-2008

Rentrée des élèves	mardi 4 septembre
Toussaint	du mercredi 24 octobre au dimanche 4 novembre
Noël	du samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier
Hiver	du samedi 16 février au dimanche 2 mars
Pâques	du vendredi 21 mars au lundi 24 mars
Printemps	du samedi 19 avril au dimanche 4 mai
Sortie des classes	vendredi 27 juin après les classes

Le lycée, qui est centre d'examen pour le Brevet et le Baccalauréat, est rattaché à l'Académie de Grenoble.
En 2007, nos élèves ont passé le brevet à l'Institut Saint Dominique.

Résultats du Baccalauréat

session	Série	Présentés	Reçus	Pourcentage de réussite	Mentions
2007	L	12	11	91,7%	14 Très Bien
	ES	44	41	93,2%	20 Bien
	S	35	33	94,3%	26 Assez Bien
	Total	91	87	95,6%	60 (65,9 %)
2006	L	22	21	95,5%	4 Très Bien
	ES	52	51	98,1%	19 Bien
	S	31	26	83,9%	35 Assez Bien
	Total	105	98	93,3%	58 (55,2 %)
2005	L	22	21	95,5%	9 Très Bien
	ES	51	50	98%	23 Bien
	S	33	31	93,9%	55 Assez Bien
	Total	106	102	96,2%	87 (82,1 %)
2004	L	22	21	95,5%	8 Très Bien
	ES	42	30	71,4%	16 Bien
	S	39	35	89,7%	28 Assez Bien
	Total	103	86	83,5%	52 (50,5 %)
2003	L	23	22	95,7%	3 Très Bien
	ES	32	30	93,8%	13 Bien
	S	48	42	87,5%	24 Assez Bien
	Total	103	94	91,3%	44 (42,7 %)
2002	L	20	19	95%	0 Très Bien
	ES	26	26	100%	9 Bien
	S	33	29	87,9%	22 Assez Bien
	Total	79	74	93,7%	31 (39 %)

Résultats du Brevet

session	Présentés	Reçus	Pourcentage de réussite
2007	104	103	99 %
2006	107	96	89,7 %
2005	103	99	96,1 %
2004	96	85	88,5 %
2003	93	91	97,8 %
2002	91	90	98,9 %

Situation des différents sites et accès

Le lycée Chateaubriand est réparti sur **trois sites** dans Rome :

"Strohl-Fern" via di Villa Ruffo 31 - 00196 Rome (cette entrée correspond à "la petite porte") où sont situées toutes les classes de primaire (maternelle et élémentaire) et les deux premières classes du collège (6^{ème} et 5^{ème}). Strohl Fern accueille aussi les élèves de la 4^{ème} à la terminale pour certains cours.

Le directeur des classes primaires et le conseiller principal d'éducation du petit collège y ont leur bureau. S'y trouvent également la salle d'arts plastiques, la salle de musique, les laboratoires et les installations sportives du lycée pour toutes les classes.

Conciergerie : 06 441 604 510

Secrétariat primaire : 06 441 604 501 - Fax: 06 321 1575

Vie scolaire 6^{èmes} - 5^{èmes} : 06 441 604 506 - Fax: 06 321 2853 - viescolairesf@lycee-chateaubriand.it

L'entrée des élèves se fait par "la grande porte" située Viale Madama Letizia, dans la villa Borghese, qui est ouverte de 8h20 à 8h45 et de 15h35 à 15h55 (mercredi de 11h25 à 11h45).

En dehors de ces horaires, les élèves entrent dans l'établissement par "la petite porte" dont l'accès est également permis aux élèves et aux parents des élèves de maternelle empruntant les transports en commun.

Accès par transports publics :

- Métro: ligne A station Flaminio
- Trams: 19 et 3, arrêt viale Belle Arti (à proximité de l'entrée de la grande porte) ; 2, arrêt piazza Flaminio
- Autobus: 88, 95, 490, 491, 495, arrêts viale Washington (petite porte) ou piazza del Fiocco (grande porte); 926, 628, 117, 119, arrêts piazza del Popolo ou via Ripetta
- Train de banlieue: Ferrovia Roma - Viterbo, arrêt piazzale Flaminio



"Malpighi" via M. Malpighi 11 - 00161 Rome, abrite les classes de 4^{ème} et 3^{ème} et le bureau des surveillants.
Vie scolaire : 06 441 604 401 - Fax : 06 441 604 403 - viescolairema@lycee-chateaubriand.it

"Patrizi" via di Villa Patrizi 9 - 00161 Rome, accueille les classes de seconde, première et terminale (à cinquante mètres de Malpighi).

S'y trouvent également les bureaux de l'administration (proviseur, proviseur adjoint, intendance), la vie scolaire (C.P.E. et surveillants) le C.D.I (Centre de documentation et d'information) et le laboratoire de sciences du lycée.

Standard : 06 441 604 1 - Fax: 06 440 2654.

Vie scolaire : 06 441 604 307 - viescolairepa@lycee-chateaubriand.it

Accès par transports publics à Malpighi et Patrizi :

- Métro: ligne B station Castro Pretorio
- Trams: 19 et 3, arrêt piazza Galeno
- Autobus: 36, 60, 61, 62, 80, 88, 90, 490, 491, 495. Toutes ces lignes ont des arrêts à proximité soit sur la viale Policlinico soit sur la via Nomentana.



Service médical

L'équipe du service médical, qui a en charge l'information, la prévention et les soins, est composée de deux infirmières (une à Strohl-Fern, l'autre à Patrizi) et d'un médecin scolaire qui effectue les visites médicales obligatoires au cours de la scolarité ainsi qu'une permanence le lundi après-midi à Strohl-Fern et le mardi après-midi à Patrizi.

L'infirmierie de Strohl-Fern est ouverte de 8h15 à 13h30 et de 14h00 à 15h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi; le mercredi de 8h30 à 13h30. En cas d'urgence, les enfants sont transportés au Pronto Soccorso.

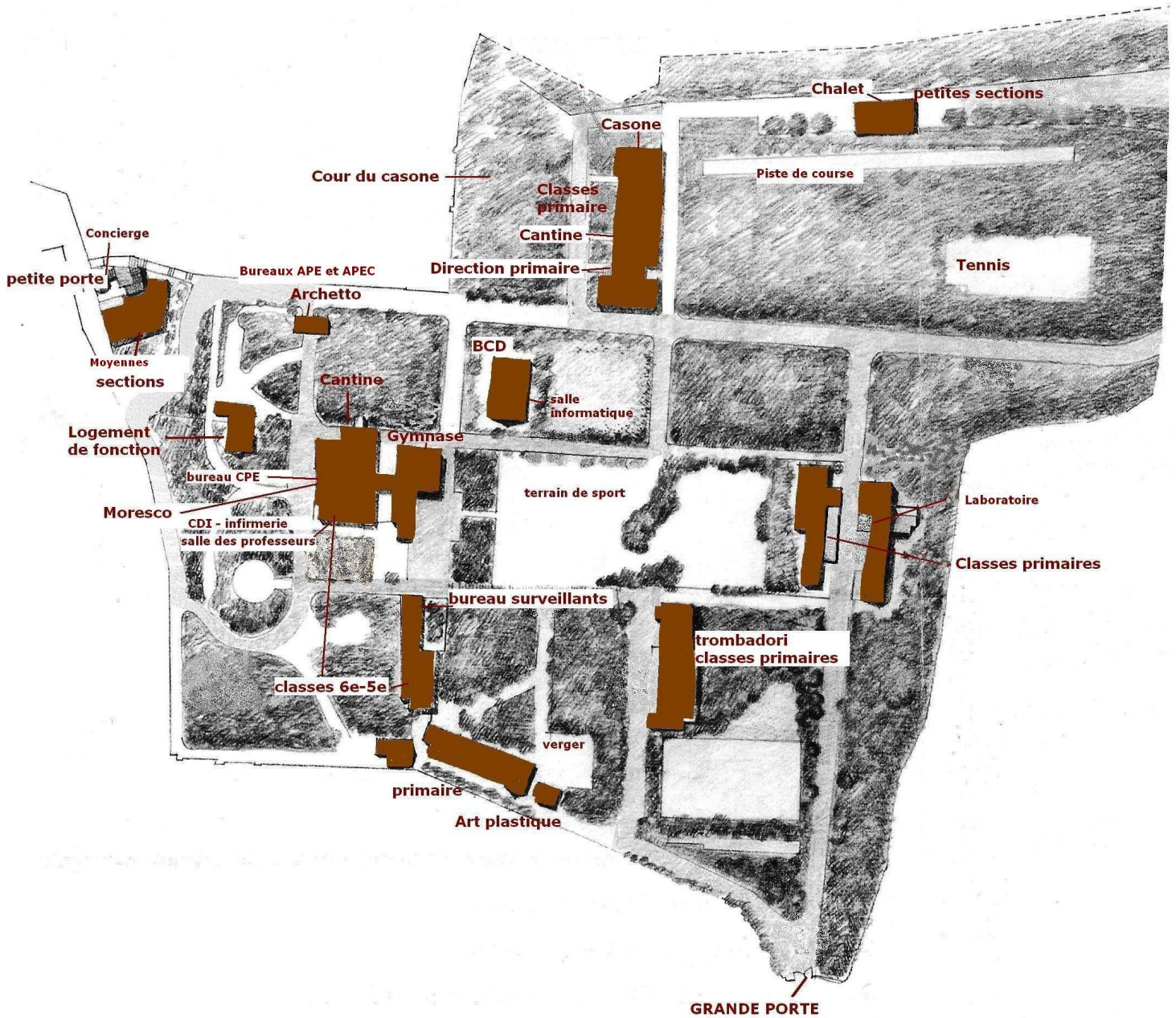
L'infirmierie située à Patrizi, qui s'occupe également de Malpighi, est ouverte tous les matins du lundi au vendredi, et le mardi de 14h15 à 16h15.

Communication entre les trois sites par transports publics

Les autobus 490, 491 et 495 ainsi que les trams 3 et 19 permettent d'aller sans changement de Strohl-Fern à Patrizi et Malpighi (environ un quart d'heure).



Plan de la Villa Strohl Fern



École primaire : maternelle et élémentaire

Horaires

Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 15h45 et le mercredi de 8h30 à 11h30.

Les élèves de maternelle sont accompagnés dans la classe par les parents à partir de 8h20 et repris de la même manière dès 15h20, le mercredi dès 11h20.

Les élèves d'élémentaire sont laissés à l'entrée à 8h20 et rejoignent seul leurs classes, les parents les reprennent au même endroit à la fin des cours.

L'Établissement scolaire, pour des raisons de sécurité, sera fermé dès 8h45 précises.

Programmes et instructions officielles

Ils sont conformes aux directives du Ministère de l'Éducation nationale.

Cahier de correspondance

Le cahier de correspondance, instrument essentiel de la communication entre les enseignants, la direction et la famille, sert notamment pour les demandes d'absence et à signaler les retards ou les absences. Les parents et les enseignants sont invités à le consulter tous les jours.

Relevés de notes

Les enfants remettent à leurs parents un livret scolaire :

- deux fois par an en moyenne section, en grande section et en CP.
- à chaque fin de trimestre du CE1 au CM2.

Enseignement de l'italien

En vertu de l'accord culturel entre la France et l'Italie, tous les enfants bénéficient, dès la petite section, de 2 à 4 heures hebdomadaires de cours assurés par un enseignant de langue maternelle italienne. Des groupes de niveaux homogènes (langue maternelle, langue étrangère débutant ou confirmé) sont constitués selon le degré de maîtrise de la langue de chaque élève.

Enseignement de l'anglais

Les enfants du cycle 3 (CE2, CM1, CM2) bénéficient de 1h30 de cours d'anglais hebdomadaire assurés par un enseignant d'anglais.

Bibliothèque et centre de documentation (BCD)

La BCD est ouverte toute la journée, y compris à l'heure du déjeuner.

Les élèves bénéficient de plages horaires hebdomadaires avec leur enseignant.

Salle informatique

La salle informatique dispose de 27 postes informatiques en réseau. Les élèves y ont accès avec leur enseignant par plage horaire hebdomadaire. Les compétences informatiques des élèves sont évaluées en CM2 par le B2i (brevet Informatique et Internet).

Demi-pension

La pause méridienne étant d'une heure et quart, tous les élèves ont le statut de demi-pensionnaire. Les enfants qui ne peuvent pas manger à la cantine de l'école pour raison médicale peuvent apporter leur repas. Pour toute question sur ce point, contacter Mme Brocard au 06 441 604 507 - fax : 06 321 15 75.

Les menus sont consultables sur les portes de chaque classe, sur les panneaux d'affichage situés aux entrées de Strohl-Fern et sur le site Internet du lycée : www.lycee-chateaubriand.it.

Activités péri éducatives

Organisées au sein de l'établissement, avec la participation de l'Association pour les élèves de Chateaubriand (APEC) tous les jours après les cours. Cf. p 19.

Instruction religieuse

Des cours d'instruction religieuse sont proposés aux enfants de l'élémentaire par des intervenants extérieurs, après les cours. Cf. p. 19

Collège et lycée

Classes de 6^{ème} et 5^{ème}

Les cours débutent à 8h30, les élèves doivent donc être dans la cour du collège à la sonnerie de 8h25, et se terminent à 15h35 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 14h35 le mercredi.

Au-delà de cet horaire, les élèves ont la possibilité de participer aux activités péri-éducatives de l'Association pour les élèves de Chateaubriand (APEC), à l'orchestre animé par le professeur de musique, ainsi qu'à l'amicale sportive (AS) animée par les professeurs d'EPS et à des cours d'instruction religieuse.

HORAIRE Ouverture des portes	STROHL FERN 8h20
M1	8h30 – 9h25
M2	9h30 – 10h25
RECREATION	10h25 – 10h35
M3	10h40 – 11h35
M4 / DEJEUNER	11h40 – 12h35
M5 / DEJEUNER	12h40 – 13h35
S1	13h40 – 14h35
S2	14h40 – 15h35

Les horaires et les programmes sont ceux de l'Education Nationale. Cf. "programmes", page suivante.

Les élèves disposent d'un Centre de Documentation et d'Information (CDI).

La pause déjeuner (d'une heure) est à 11h40 ou 12h40 selon les jours et l'emploi du temps. Tous les élèves ont le statut de demi-pensionnaire. Pour toute question sur ce point, contacter Mme Brocard au 06 441 604 507 - fax : 06 321 15 75.

Le bureau des surveillants est ouvert tous les jours de 8h20 à 16h30 : 06 441 604 506.

Classes de la 4^{ème} à la terminale

HORAIRE	PATRIZI et MALPIGHI	HORAIRE	STROHL FERN
Ouverture des portes	8h00	Ouverture des portes	8h20
M1	8h15 – 9h10	M1	8h30 – 9h25
M2	9h15 – 10h10	M2	9h30 – 10h25
RECREATION	10h10 – 10h20	RECREATION	10h25 – 10h35
M3	10h25 – 11h20	M3	10h40 – 11h35
M4	11h25 – 12h20	M4 / DEJEUNER	11h40 – 12h35
M5 / DEJEUNER	12h25 – 13h20	M5 / DEJEUNER	12h40 – 13h35
S0	13h25 – 14h20	S1	13h40 – 14h35
S1	14h25 – 15h20	S2	14h40 – 15h35
S2	15h25 – 16h20	RECREATION	15h35 – 15h45
RECREATION	16h20 – 16h30	S3	15h50 – 16h45
S3	16h35 – 17h30	S4	16h50 – 17h45
S4	17h35 – 18h30		

Les emplois du temps s'inscrivent dans l'amplitude de ces horaires.

Les cours d'Education physique et sportive (EPS), d'art plastique et de musique ont lieu à Strohl-Fern où les élèves se rendent par leurs propres moyens:

- 2 demi-journées par semaine pour les 3^{èmes}. Les 4^{èmes} passent le lundi après-midi et la journée entière du vendredi à Strohl-Fern.

- 1 ou 2 demi-journées par semaine pour les autres classes, selon les options choisies.

Il n'y a pas de service de restauration scolaire. Les élèves sont tous externes et donc sous la responsabilité des familles lors de la pause méridienne mais ont la possibilité d'apporter un panier sur chacun des trois sites où une salle est mise à leur disposition. Une exception est faite le vendredi pour les élèves de 4^{ème} qui ont la possibilité de manger à la cantine de Strohl-Fern. A Malpighi, un bar offre petit déjeuner et déjeuner à prix modique.

Communication avec les familles

Carnet de correspondance: distribué à chaque élève à la rentrée, il est l'instrument essentiel de la communication entre les professeurs, les surveillants et la famille. Les parents sont invités à le consulter très régulièrement.

Bulletin trimestriel: envoyé à la famille à l'issue de chacun des 3 conseils de classe.

L'année scolaire est divisée en trois trimestres d'une durée d'environ douze semaines chacun.

Réunions parents/professeurs: de la 6^{ème} à la terminale, organisées par l'établissement à la rentrée pour une présentation générale, puis en décembre/janvier, après les conseils de classe du 1^{er} trimestre pour des entretiens individuels.

Des rendez-vous individuels peuvent être pris à tout moment avec les professeurs par l'intermédiaire du carnet de correspondance. Le professeur principal est l'interlocuteur privilégié en tant que coordinateur de l'équipe pédagogique.

Carnet de notes sur Internet consultable en temps réel avec un mot de passe personnalisé fourni par courrier en début d'année.

Programmes

Consultables sur Internet : www.education.gouv.fr/ens/default.htm

Les horaires et les programmes sont ceux de l'Education Nationale, avec les précisions suivantes :

- L'enseignement de Technologie n'est pas assuré.
- Tous les élèves bénéficient obligatoirement de trois heures par semaine d'Italien (Italien Langue Etrangère ILE ou Italien Langue Maternelle ILM) au collège et lycée (4 h. en terminale) et d'une demi-heure d'Histoire des arts au collège et en 2^{nde}.
- Langues vivantes et anciennes:
 - langue vivante 1 (LV1): anglais (obligatoire à partir de la 6^{ème})
 - langue vivante 2 (LV2): espagnol ou allemand (obligatoire à partir de la 4^{ème}) ou ILE
 - latin : en 5^{ème} obligatoire, 2 h par semaine
à partir de la 4^{ème}: matière à option, 3 h par semaine
 - grec : à partir de la 3^{ème}, matière à option, 3 h par semaine
- Section européenne anglais : à partir de la 4^{ème}, matière à option, 2 h par semaine
- Les élèves de 3^{ème} peuvent suivre les enseignements de latin et de grec. Le grec et l'option anglais européen sont incompatibles.
- En 2^{nde} :
 - deux enseignements de détermination :
 - au choix Sciences Economiques et Sociales (SES), langues anciennes (latin ou grec), ILE LV3 ou Mesures Physiques et Informatique (MPI)
 - LV2 (espagnol ou allemand ou, le cas échéant, ILE)
 - deux options facultatives au plus parmi: ILE LV3, langues anciennes (latin ou grec), pratiques artistiques, section européenne

Attention : l'ILE ne pourra être pris en matière du baccalauréat que par des élèves non italiens.

Enseignement de l'italien

- En vertu de l'accord culturel signé entre l'Italie et la France, l'Italien est enseigné obligatoirement pour tous les élèves, soit en tant que langue maternelle (ILM), soit en tant que langue étrangère (ILE). Les élèves passent un test de niveau à l'entrée en 6^{ème}.
- Le " Nulla osta " est une dispense des épreuves d'italien langue maternelle (examen d'italien spécial). Elle concerne uniquement les élèves arrivant de l'étranger, dont le père, la mère ou les deux parents sont italiens et dont le niveau n'est pas suffisant pour passer l'examen d'italien spécial du baccalauréat. Cette dispense doit être demandée dès l'inscription ; c'est une démarche administrative nécessitant quatre à cinq mois, à effectuer par la famille et dont l'issue n'est pas assurée. C'est pourquoi les

familles concernées doivent systématiquement se rapprocher du service des examens du lycée (Madame Coronas).

- Possibilité pour les élèves en ILM de passer l'examen de "Terza Media" en 4^{ème}. Inscription dès la fin de l'année auprès de l'APE (cf p17).

Histoire des arts

Dans le cadre du projet d'établissement, des cours d'histoire des arts sont dispensés de la 6^{ème} à la terminale. Ils sont obligatoires jusqu'en 2^{nde} (une demi-heure par semaine), facultatifs ensuite. Ils préparent à une épreuve optionnelle au baccalauréat.

Résumé du programme:

- 6^{ème} : qu'est-ce que l'histoire des arts? art préhistorique, égyptien, grec, étrusque et romain.
- 5^{ème} : art du Moyen-âge, Orient et Occident, architecture religieuse, art de la Renaissance.
- 4^{ème} : art baroque, romantique et impressionnisme
- 3^{ème} : naissance du cubisme, futurisme, art abstrait.
- 2^{nde} : le lieu sacré du temple grec à l'église gothique, la mise en place des modèles esthétiques au XVI^{ème} en occident, la remise en cause de ces « canons » au XIX^{ème}.
- 1^{ère} : arts premiers, art abstrait; ballets et ballets russes, jazz, cinéma d'entre deux guerres, art nouveau.
- Terminale : le corps dans les arts (visuels, danse, musique).

Education physique et sportive (EPS)

Les infrastructures sportives sont situées dans le parc de Strohl-Fern et sont communes au primaire et au secondaire.

Elles comprennent un gymnase de 15 m x 10 m, un terrain en dur de 20 m x 40 m, une piste en terre battue de 110 m à quatre couloirs, un sautoir en longueur, deux terrains en terre dits "campo" de 34 m x 36 m et de 34 m x 20 m, un terrain de volley sur la cour de récréation goudronnée des 6^{ème} et 5^{ème} et un espace en terre pour le lancer du poids.

Pour une éducation physique complète et équilibrée, l'ensemble des groupes d'activités est abordé au cours de la scolarité au collège. Nombre d'heures d'EPS au collège: 4 h en 6^{ème}, 3 h de la 5^{ème} à la 3^{ème}. Aucune activité aquatique n'est prévue au collège. Nombre d'heures d'EPS au lycée: 2 h.

Amicale sportive (AS)

L'AS propose aux élèves du collège et du lycée un certain nombre d'activités sportives le mercredi de 14h30 à 16h30 et en fin de journée certains autres jours. L'AS est animée par les enseignants d'EPS dans le cadre de leurs obligations réglementaires de service.

Orchestre

Organisé par le professeur de musique du lycée pour les élèves du collège dans le cadre de ses obligations réglementaires de service.

Centre de documentation et d'information (CDI) du lycée, Patrizi

Ouvert aux élèves de la 4^{ème} à la terminale du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30, il permet d'accueillir les élèves qui souhaitent lire, faire des recherches documentaires ou du travail personnel dans le calme ainsi qu'une classe entière avec son professeur.

La recherche est informatisée : 5 postes de travail permettent de consulter le logiciel documentaire BCDI3 et de se connecter à Internet.

Info orientation

Le CDI de Patrizi dispose d'une documentation très fournie et régulièrement mise à jour. On y trouve notamment toutes les publications de l'ONISEP et du Centre d'information et de documentation pour la jeunesse (CIDJ). Pour un conseil personnalisé, les élèves et leurs parents peuvent s'adresser aux Conseillers d'orientation du Centre d'information et d'orientation (CIO) de Grenoble les Eaux-Clares : tél : +33 4 76 84 41 10, fax : +33 4 76 84 41 27, mël : CIO-Grenoble-Eaux-Clares@ac-grenoble.fr

Un conseiller d'orientation de ce CIO vient généralement une ou deux semaines au lycée en cours d'année scolaire. Les élèves en sont informés à l'avance et peuvent demander un rendez-vous.

Lorsqu'il s'avère nécessaire qu'un élève rejoigne le système scolaire italien, les moments les plus favorables sont la fin du CM2 et la fin de la 4^{ème}. Il faut savoir que les établissements italiens tiennent compte des avis de passage ou de redoublement prononcés par le lycée.

Activités péri éducatives

Organisées au sein de l'établissement, avec la participation de l'Association pour les élèves de Chateaubriand (APEC) tous les jours après les cours. Cf. p. 19

Instruction religieuse

Des cours d'instruction religieuse sont proposés aux enfants de 6^{ème} et 5^{ème} par des intervenants extérieurs, après les cours. Cf. p. 19.

Commissions et conseils

Conseil d'école: instance consultative du primaire, présidée par le Directeur d'école assisté du Proviseur, de l'Intendant, de six représentants des enseignants (un par niveau d'élémentaire et un pour les maternelles) et de six parents d'élèves élus par les parents du primaire la sixième semaine suivant la rentrée. Cette instance se réunit une fois par trimestre quinze jours avant le Conseil d'établissement pour laisser aux enseignants et parents la possibilité de saisir ce dernier sur des points précis.

Conseil de classe de la 6^{ème} à la terminale: présidé par le chef d'établissement ou son représentant une fois par trimestre. L'équipe pédagogique y participe ainsi que deux représentants des parents et deux représentants des élèves (élus au début de l'année scolaire par les élèves de leur classe).

A l'issue du dernier conseil de classe, une orientation est proposée à chaque élève pour l'année suivante. La décision finale revient à la famille en fin de 5^{ème} et de 1^{ère}. En cas de désaccord entre la famille et le conseil de classe en fin de 6^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde}, la famille peut avoir recours à une

Commission d'appel : constituée du conseiller culturel de l'ambassade de France ou de son représentant, de deux représentants de l'administration, de deux représentants des parents d'élèves et de deux représentants des enseignants.

Commission permanente: instance consultative et représentation restreinte du CE, qui allège la tâche de celui-ci en délibérant régulièrement (généralement une fois par trimestre) sur des questions qu'elle peut régler à son niveau ou faire progresser.

Conseil d'établissement (CE): Il est compétent pour tout ce qui concerne la pédagogie et la vie éducative de l'établissement, et fait des propositions budgétaires au conseil d'administration de l'AEFE. Il élabore le règlement intérieur de l'établissement et le projet d'établissement, dont la partie pédagogique repose sur les propositions des équipes pédagogiques.

Le CE émet un avis sur les propositions d'évolution de structures, la composition des classes et les innovations pédagogiques, ainsi que sur : le calendrier de l'année scolaire et les horaires scolaires dans le respect des textes en vigueur, les activités des associations et clubs fonctionnant au sein de l'établissement, le fonctionnement et la qualité de la vie scolaire, les conditions d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que les travaux à effectuer dans ces domaines, les travaux de la cellule de formation, organisatrice des actions de formation continue du personnel. Le CE peut, à son initiative ou à la demande du chef d'établissement, donner son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement.

Il est tenu informé du budget de l'établissement et du compte financier.

Le conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre scolaire. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande du conseiller culturel, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres.

Il est constitué :

- de membres de droit : le conseiller culturel de l'ambassade de France près l'Etat italien, le consul général de France à Rome, le secrétaire général du service culturel, le proviseur - président du CE -, le proviseur adjoint, l'intendant, les deux conseillers principaux d'éducation, le directeur des classes primaires;
- de membres élus : neuf représentants des enseignants, un représentant des personnels administratifs et de surveillance, un représentant des personnels techniques, ouvriers et de service; cinq représentants des parents d'élèves, cinq représentants des élèves;
- de membres désignés : les conseillers des Français d'Italie à l'Assemblée des Français à l'Etranger (AFE), un représentant de l'Association des anciens élèves (Aaelch).

Conseil de vie lycéenne pour le lycée (CVL): instance consultative constituée à part égale d'élèves élus pour deux ans (au maximum 7 élus parmi tous les élèves et 3 élus parmi les élèves délégués) et d'adultes (dont le proviseur - qui préside le CVL -, des professeurs, des parents et des membres de l'administration, dans la même limite de 10). Cette instance se réunit trois fois par an avant chaque CE auquel elle transmet des avis concernant notamment le règlement intérieur.

Commission d'appel primaire: constituée du conseiller culturel de l'ambassade de France ou de son représentant, du directeur de l'école primaire, d'un représentant des parents d'élèves et d'un représentant des enseignants.

Frais de scolarité et de demi-pension

Les frais d'inscription sont à régler au moment de l'inscription.

Les frais de scolarité et de demi-pension (ou surveillance pour les élèves déjeunant au panier) sont payables en début de trimestre.

Responsable de la Caisse:

Mme Berrhoun 06 441 604 310 - fax: 06 440 26 54 - berrhoun@lycee-chateaubriand.it

Pour toute question concernant la cantine, contacter

Mme Brocard 06 441 604 507 - fax: 06 321 15 75 - brocard@lycee-chateaubriand.it

TARIFS ANNEE- SCOLAIRE 2007/2008 en euros

1) Droits 2007-2008	annuel	trimestriel		
Maternelle	3 213,00	1071,00		
Primaire	3 189,00	1063,00		
Collège	3 573,00	1 191,00		
Lycée	3 756,00	1 252,00		
2) Droits de première inscription		146,00		
3) Demi-pension	annuel	Sept/déc.	Janv. /mars	Avril/juin
4 repas / semaine	721,00	297,00	212,00	212,00
5 repas / semaine	891,00	367,00	262,00	262,00
Externes surveillés	141,00	47,00	47,00	47,00
4) Contribution volontaire au fond de solidarité			10,00 (minimum) par trimestre	
5) Prix du repas adulte			4,75	
5) Frais de papeterie (de la MS au CM2)			28,00 (facturé au 1 ^{er} trimestre)	

Bourses

Les familles qui souhaitent obtenir une bourse scolaire sont invitées à s'adresser au Service social de la Section consulaire de l'Ambassade de France: Via Giulia, 251 - 00186 Rome, 06 68 60 15 17, standard: 06 68 60 11.

Il est rappelé que les bourses scolaires sont octroyées, suivant un barème déterminé, aux enfants de nationalité française dont les parents, immatriculés ou en instance d'immatriculation auprès du Consulat de Rome, ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour assurer la prise en charge totale ou partielle des frais de scolarité perçus par l'AEFE.

Les demandes pour l'année scolaire 2007-2008 ne sont plus recevables.

Les familles qui souhaitent obtenir une bourse pour l'année scolaire 2008-2009 doivent déposer un dossier avant la fin février 2008.

Caisse de solidarité

Cette caisse est alimentée par une contribution volontaire de 10 € par famille une fois par an. Elle permet de venir en aide aux parents qui connaissent de graves difficultés et qui ne peuvent bénéficier d'autres formes de soutien (bourses, aide de leurs employeurs...).

Tous les parents ayant cotisé peuvent présenter une demande auprès de la Commission de la Caisse de solidarité qui statuera après examen d'un dossier complet (lettre de présentation, déclaration de revenus).

Assurance

Les élèves sont assurés par l'établissement dès lors qu'ils sont à l'école et participent aux activités inscrites aux programmes. En revanche, lorsque l'élève participe à des activités non obligatoires, laissées à l'initiative de l'école et auxquelles les parents ne sont pas tenus de faire participer leurs enfants, les enfants participants doivent obligatoirement être assurés (assurance responsabilité civile et individuelle-accidents corporels). Quoiqu'il en soit, une telle assurance est vivement recommandée dans tous les cas (dommages causés par l'enfant).



L'Association des Parents d'élèves

Le bureau de l'APE invite toutes les familles à soutenir son action en adhérant à l'Association des parents d'élèves, et en participant à son Assemblée Générale **mardi 25 septembre à 18h30 au réfectoire de Strohl Fern.**

A l'ordre du jour, le bilan de l'année scolaire 2006-2007 et le renouvellement d'une partie des membres du bureau (*).

L'APE est une association : votre participation et votre engagement sont indispensables pour la représentation des parents ainsi qu'au bon fonctionnement d'un certain nombre de services (transport scolaire, activité péri-éducatives, bourse aux livres, commande de livres, communication, accueil)

Les statuts

L'APE est une association indépendante, reconnue et ouverte qui représente les parents d'élèves.

Elus ou réélus pour un mandat de trois ans, lors de l'Assemblée générale qui a lieu trois semaines après la rentrée scolaire, les 12 membres du bureau, appuyés par un bureau élargi, donnent bénévolement de leur temps pour améliorer le quotidien des enfants, valoriser l'atout que constitue le lycée français à Rome, maintenir un dialogue constructif avec tous les partenaires (administration, enseignants, Ambassade, AEFÉ).

Deux listes de représentants choisis parmi les membres du bureau sont présentées aux élections des conseils d'école et d'établissement.

En dehors du bureau, les parents qui souhaitent s'engager peuvent se présenter comme délégués de classe, participer à un groupe de travail, apporter leur expertise personnelle pour éclairer l'APE sur des questions particulières ...

Une équipe où chacun peut être porteur de projet

Parce que l'éducation de nos enfants ne peut se réduire à une simple "consommation de services", il importe que les parents aient la possibilité de participer et contribuer à la vie de l'établissement pour que ce dernier remplisse sa mission en adéquation permanente avec les besoins des familles. Par la dynamique associative, vous pourrez être porteur de projets susceptibles d'améliorer concrètement la vie éducative de vos enfants et, surtout, vous pourrez trouver des personnes pour faire de ces idées des réalités, au sein même de l'établissement.

Contactez l'APE si vous souhaitez :

- faire partie du nouveau bureau 2007-2008 (*)
- être parent délégué APE dans la classe de collège ou de lycée de votre enfant,
- être parent relais dans la classe maternelle ou élémentaire de votre enfant,
- participer à un groupe de travail,
- adhérer à l'APE (une cotisation annuelle de 20 € est demandée à chaque famille).

Pour contacter l'APE

- à la permanence APE, à Strohl Fern dans l'archetto
- par mail
- par courrier ou directement dans l'une des trois boîtes aux lettres APE à Strohl-Fern (petite et grande portes) et à Patrizi au secrétariat du proviseur.

(*) signalez votre candidature avant le 25 septembre si possible

L'action de l'APE

- **les services directs aux familles au bénéfice de toutes les familles**
 - bourse aux livres d'occasion
 - accueil des nouvelles familles et mise à jour du livret d'accueil
 - permanence et boîte mail
- **ou réservés aux adhérents**
 - organisation du transport scolaire en liaison avec la Cooperativa Château
 - préparation à l'examen de Terza Media avec l'Institut Dante Alighieri
 - bulletins d'information réguliers par mail sur la vie de l'établissement
 - flashes d'information sur les événements culturels français de Rome
 - remises auprès de librairies et papeteries agréées
 - commande de livres scolaires avec des tarifs privilégiés
- **la contribution à la mission de l'établissement par un travail de fond dans les domaines suivants :**
 - projet d'établissement, rythmes scolaires, règlement intérieur, enseignements optionnels ou de détermination ...à travers la participation des représentants élus aux :
 - commissions (commission permanente qui prépare les Conseils d'école et d'établissement, commission des bourses, commission solidarité, commission d'appel, commission des menus de cantine...),
 - groupes de travail mis en place par le proviseur suivant les besoins (voyages, culture, langues, TICE ...),
 - Conseils d'Etablissement et d'Ecole;
 - les "Ateliers de Chateaubriand", activités péri-éducatives, gérées par l'Association pour les élèves de Chateaubriand (APEC), où siègent trois parents du bureau de l'APE ;
 - l'orientation, en corrélation notamment avec les programmes français et la spécificité de la langue italienne;
 - l'ouverture du lycée sur l'extérieur, en profitant des richesses de Rome, du renforcement de l'accès à la culture française, des sorties et des classes transplantées;
 - la cantine et l'hygiène sanitaire;
 - la sécurité et la prévention (formation aux premiers secours, dépendances et toxicomanie)
- **la coordination des parents délégués**
 - constitution de listes de parents relais au primaire et de parents délégués au secondaire ;
 - réunion des parents délégués de chaque niveau de classe, en fin de premier et de second trimestre, pour établir un bilan des conseils de classes et transmettre, si besoin, des messages à l'administration.

2 événements importants de la rentrée pour la représentation des parents à l'école :

- **mardi 25 septembre à 18h30 au réfectoire de Strohl Fern** l'Assemblée Générale APE
- **lundi 15 et mardi 16 octobre** les élections des représentants au Conseil d'école et au Conseil d'établissement

ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

Les activités péri-éducatives s'articulent autour de plusieurs axes:

- Les ateliers sportifs, artistiques, musicaux et de découverte organisés par l'APEC
- Les clubs sportifs extérieurs conventionnés avec l'établissement
- L'association sportive animée par les professeurs d'EPS
- L'orchestre animé par le professeur de musique
- Les cours de religion catholique proposés par l'aumônerie catholique du lycée

L'APEC (Association Pour les Elèves de Chateaubriand) est une association à but non lucratif, qui a pour objet d'organiser les ateliers destinés aux élèves du Lycée Chateaubriand après les heures de cours. L'APEC est constituée d'un collège associant la direction de l'établissement, des parents, des enseignants et des élèves, élus chaque année en assemblée générale.

Les ateliers péri-éducatifs organisés par l'APEC s'adressent à tous les élèves de l'établissement et se déroulent tous les jours de la semaine après les cours :

Pour les maternelles: éveil théâtral, artistes en herbe, éveil musical, sportifs en herbe, céramique en herbe.

Pour l'élémentaire (selon les âges): initiation musicale/percussions, musique (guitare, flûte), céramique, bricolages et décorations, couture, arts du cirque, comédie musicale, cuisine, échecs, nature, danse moderne, football, rugby, boxe française, hockey, athlétisme volley-ball, tennis, yoga...

Pour le secondaire: comédie musicale, chant, danse, réalisation de film, informatique/ imagerie numérique, club d'échecs...

La liste définitive des ateliers est communiquée aux familles à la rentrée de septembre.

Cotisation annuelle : pour participer aux ateliers, les familles doivent adhérer à l'APEC et s'acquitter d'une cotisation familiale (180 euros par an) puis payer une cotisation annuelle pour l'inscription aux ateliers (50 euros annuel par heure d'atelier). La cotisation comprend les surcoûts de matériel engendrés par les ateliers.

Les clubs sportifs extérieurs sont conventionnés avec l'établissement. Ils s'adressent aux élèves de l'élémentaire et du collège et se déroulent certains jours de la semaine. La

cotisation annuelle est individuelle et propre à chaque club sportif. Elle doit être réglée directement auprès du club. Le transport des enfants est payant et est organisé par le club.

L'association sportive (AS) est animée par les professeurs d'EPS qui proposent des activités sportives aux collégiens et lycéens, le mercredi de 14h30 à 16h30 et certains autres jours de la semaine. Le montant de la cotisation annuelle à l'association sportive est de 25 euros par enfant.

L'Orchestre est organisé par le professeur de musique du lycée pour les élèves du collège dans le cadre de ses obligations réglementaires de service.

Les cours de religion catholique sont assurés par l'aumônerie catholique du lycée certains jours de la semaine, pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire. Ces activités sont payables directement auprès de l'aumônerie catholique.

Inscription aux ateliers de l'APEC pour la rentrée 2007-2008 :

Le calendrier et le descriptif des ateliers proposés sont communiqués aux familles la semaine de la rentrée pour procéder aux **inscriptions** qui se dérouleront **en septembre 2007 à Strohl-Fern**. Ils seront également consultables sur le site de l'APEC : www.atelierschateau.it.

Les demandes d'informations peuvent être adressées à info@atelierschateau.it ou en téléphonant au secrétariat de l'APEC au 06 441 604 526, l'après-midi de 14h30 à 16h00.

Une journée porte ouverte est prévue le mercredi **12 septembre 2007 à Strohl-Fern** avec la participation de tous les intervenants.

Début des ateliers : **8 octobre 2007**.

Fin des ateliers : **fin mai 2008**.

Toutes les familles sont invitées à participer à la « fête des ateliers » **fin mai 2008**.

La date de début et de fin des activités organisées par les clubs sportifs, l'association sportive et l'aumônerie catholique est communiquée directement aux élèves par les intervenants respectifs.

Historique

L'école Chateaubriand fut fondée en **1903** à l'instigation de l'ambassade de France près le Saint-Siège par Monseigneur Charles Dumaz, alors maître de chapelle de l'église St-Louis-des-Français. Le but était de "faciliter aux enfants des familles françaises ou étrangères, en résidence ou de passage à Rome, les études d'enseignement secondaire selon la méthode et les programmes suivis dans les lycées et dans les collèges de France".

La première classe eut lieu le 3 novembre 1903 dans un appartement loué au 20 via Sistina. L'école comptait alors dix élèves: trois Français, trois Suisses, deux Roumains et deux Américains. S'y adjoignirent l'année suivante de nouveaux Français, trois Russes et deux Brésiliens. Les Italiens n'étaient pas admis car le gouvernement Italien s'y opposait à l'époque. L'enseignement était assuré par Mgr Dumaz et un professeur licencié qui était rédacteur à l'institut international d'agriculture (germe de la F.A.O.). A l'occasion, des pensionnaires de la villa Médicis et des élèves de l'Ecole française de Rome apportaient leur concours, notamment pour faire passer des examens.

En **1907** l'Ecole déménagea au 115 via della Scrofa, dans un appartement à la fois plus grand et plus proche du nouveau logement de fonction de Mgr Dumaz, à St-Nicolas-des-Lorrains. Les effectifs de l'école atteignirent une cinquantaine d'élèves à la fin de la première guerre mondiale et son succès alla grandissant. A partir de 1920, l'Etat français accorda une aide directe et de plus en plus marquée à "l'école secondaire française Chateaubriand". Des professeurs agrégés commencèrent à être détachés par le ministère de "l'instruction publique" et une subvention fut octroyée. Il fallut chercher des locaux plus spacieux.

Après une installation éphémère (un trimestre) au palais Ricci Paracciani via Giulia, l'Ecole se fixa définitivement en octobre **1920**, dans une villa d'abord louée, puis acquise en 1921, via di Villa Patrizi. Au départ, elle fut partagée avec trois services français de l'ambassade de France près l'Etat italien. L'Ecole prit progressivement la dénomination de Lycée et Mgr Dumaz en devint de facto le proviseur, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort en juillet 1929.

Le bâtiment de via di villa Patrizi accueillit tous les élèves, de la 11e à la terminale, jusqu'en **1958**. La demande augmentant, le ministère français des affaires étrangères décida de transférer progressivement une partie des classes à la villa Strohl-Fern, qui avait été léguée à la France une trentaine d'années plus tôt.

La Villa Strohl Fern

Au XVIème siècle, l'actuelle Villa Strohl Fern était comprise dans le très vaste ensemble appelé "vigna di Papa Giulio" puis Villa Giulia. En 1557, après la mort du pape Jules II, commença le fractionnement de la villa. La Villa passa avec tous les biens de la famille du pape au Saint-Siège et les terrains alentour, qui lui étaient rattachés, devinrent les sites de construction de plusieurs demeures dont la Villa Poniatowski qui englobait le terrain appelé maintenant villa Strohl-Fern. Cette villa changea plusieurs fois de propriétaire et connut de nouveaux fractionnements dans le courant du XIXème siècle. C'est en 1879 que le domaine de 8 hectares occupé par le lycée Chateaubriand fut acheté par le comte Alfred Wilhem Strohl. Mécène et artiste, né à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace) en 1847, celui-ci se réfugia à Paris durant la guerre franco-prussienne de 1870, voyagea ensuite à travers l'Europe puis vint se fixer à Rome. Jouissant d'une importante fortune personnelle, il fut poète, peintre, sculpteur et musicien dilettante. Il fit construire l'ensemble des bâtiments que nous voyons actuellement: une vaste demeure pour son usage personnel et de très nombreux studios destinés à accueillir des artistes.

En réalisant la villa qui porte son nom, Alfred Strohl - il ajoute « Fern » (loin) pour souligner son éloignement de la patrie - réalise son rêve d'un lieu où les artistes pourraient à la fois travailler dans la solitude et se retrouver et discuter entre eux.

Dès la fin du XIX^e, les étrangers de passage à Rome au cours de leur voyage de formation trouvent dans la villa une source d'inspiration. Pour Rainer Maria Rilke, qui occupa un des studios en 1904, la villa était une sorte de refuge atemporel, avec quelque chose d'exotique et de mystérieux. Pendant les années des « quatre Sécessions » (1913-1916), une grande partie des artistes romains adhérant à ce mouvement a dans la villa un studio à sa disposition (Les Bertolotti, F.Trombadori, A. Selva...).

Vers la fin de la Première Guerre Mondiale la villa devient une référence pour les jeunes artistes comme pour les critiques et les lettrés, qui se réunissent habituellement dans la « troisième salle » du Caffè Aragno. Après la dernière guerre, Carlo Levi contribue, avec son cénacle intellectuel, à faire encore une fois de la villa un point de rencontre culturel.

Strohl-Fern mourut le 27 février 1927 après avoir légué la villa, ses constructions et ses dépendances à la France "en gage de son dévouement et de son amour pour la patrie lointaine".

Le transfert d'une partie du Lycée à la villa Strohl-Fern devait prélude à la création d'un lycée modèle de 1500 élèves dans le parc de la villa. Malheureusement, ce projet ne put aboutir ce qui explique la dispersion actuelle du Lycée. Comme la villa se trouve dans une zone historique protégée il n'est pas possible d'y construire de nouveaux bâtiments.

L'augmentation constante du nombre des élèves et la nécessité de créer un bloc scientifique moderne ont conduit l'état Français à acquérir un nouveau bâtiment pour le Lycée à la fin **1980**. Ce bâtiment abritait alors une école privée, il est situé via Malpighi à une cinquantaine de mètres des bâtiments de la via di villa Patrizi.

En **2003**, année de la célébration du centenaire du lycée, des travaux de rénovation ont été effectués dans deux pavillons jusque là inoccupés de la Villa Strohl-Fern. Outre des locaux techniques, ils ont permis la réalisation de quatre salles de classe

Convention trilatérale sur la Villa Strohl-Fern

Voici des extraits de la convention trilatérale sur la villa Strohl-Fern signée en mars **2005** :

« La convention signée aujourd'hui entre l'Ambassade de France, la Commune de Rome, et le Ministère pour les Biens et les Activités culturelles, pose les bases d'un partenariat qui permettra d'assurer le meilleur fonctionnement possible du lycée Français à l'intérieur du parc de la Villa et de développer un projet culturel et paysager sur la portion de parc non utilisée par l'école.

La Commune de Rome obtient l'ouverture au public du parc de Villa Strohl-Fern pour permettre l'organisation de visites guidées par la commune. Le caractère culturel de Villa Strohl-Fern est ainsi valorisé et mis à disposition des citoyens. Grâce à cet accord la commune de Rome pourra organiser des visites guidées périodiques chaque dimanche, du mois d'avril au mois d'octobre. Les premières visites pourront avoir lieu dès le printemps. En outre, la convention offre de nouvelles possibilités de collaboration culturelle et artistique entre la France et l'Italie: elle prévoit en effet qu'une partie de la zone nord du parc, qui n'est pas mise à disposition du Musée étrusque et qui n'est pas utilisée par le Lycée, puisse, à la suite d'études appropriées, être l'objet de travaux de recherche de certains éléments disparus du paysage originaire.

La France obtient la reconnaissance officielle de l'existence du lycée chateaubriand sur le site de l'école de façon à permettre le déroulement régulier des activités du lycée de la meilleure manière possible. Grâce à cette convention trilatérale la France pourra assurer le bon fonctionnement du lycée Chateaubriand, en ce qui concerne les droits d'accès, les autorisations, et les dispositions spécifiques des structures.

Le Ministère pour les Biens et les activités culturelles pourra pour sa part, relier les sièges du Musée Etrusque de la Villa Giulia et de la Villa Poniatowskij (dont la restauration s'est terminée en 2003) par une promenade qui passera sur la pente septentrionale de la Villa Strohl-Fern, en garantissant au visiteur un parcours suggestif dans des conditions de sécurité. Les interventions prévues permettront la continuité du passage piéton entre le Musée National Etrusque et le système des musées et galeries de la Villa Borghese. »

Adresses utiles

- Lycée Chateaubriand www.lycee-chateaubriand.it
- Association des parents d'élève www.apechateau.eu, mël apecontacts @yahoo.fr
- Association pour les élèves de Chateaubriand www.atelierschateau.it, mël atelierschateau@tiscali.it
- Association des anciens élèves www.aaelch.org
- Agence pour l'enseignement français à l'étranger www.aefe.diplomatie.fr

La France en Italie

- Ambassade de France www.ambafrance-it
- Consulat de France: Via Giulia, 251 - 00186 Rome. Tél.: 06 68 60 11
- Centre de ressources et d'information: Via Giulia, 250 - 00186 Rome. Tél.: 06 68 89 28 18.
Heures d'ouverture: lundi, mardi, vendredi: 9 h - 13h; mercredi, jeudi: 9h - 19h
Vitrine documentaire de la France contemporaine, le CDR propose documents, revues, journaux, multimédias, accès au réseau Internet et vidéothèque.
- Centre culturel Saint-Louis de France de l'Ambassade de France près le Saint-Siège : Largo Toniolo, 20/22 - 00186 Rome. Tél.: 06 680 26 20 www.saintlouisdefrance.it. Accès libre aux expositions, concerts, conférences et ciné-club. En outre, bibliothèque, cours et visites culturelles, théâtre, solfège pour enfants.
- Portail culturel français en Italie: www.France-italia.it

Associations culturelles

- Rome accueil: www.romeaccueil.com. Association adhérente de la Fiafe (Fédération internationale des accueils français et francophones à l'étranger). Organisation de visites, conférences, sorties...
- Union des français de Rome et du Latium. Secrétariat: Via Guidubaldo del Monte, 45 - 00197 Rome. Tél.: 06 80 97 42 20, de 10h à 12h30. mël : unionfrancerome@yahoo.it
- Les promenades culturelles du jeudi, contacter Geneviève de Angelis au 06 33 50 765 ou par e-mail : g.de.angelis@tin.it
- Rome et son histoire: visites guidées et conférences en langue française. Contacter le 06 70 49 69 85 ou 32 021 035 189 ou e-mail: romehistoire@hotmail.com
- Inventer Rome : une jeune association pour vous faire découvrir Rome sous un angle nouveau: inventerrome@hotmail.com

Librairies

- Librairie française de Rome : www.librairiefrancaiserome.com Piazza San Luigi dei Francesi, 23 - 00186 Rome. Tél : 06 68 30 75 98.
- Librairie L'aventure : www.librairielaventure.com Via del Vantaggio, 21 - 00186 Rome. Tél/Fax : 06 32 02 360
- Librairie Cythère Critique : Via dei banchi Nuovi, 6 – 00186 Rome. Tél/Fax : 06 68 32 328
- Melbookstore - Gabriele Rimoldi : Via Nazionale n°254 gabrielirimoldi@melbookstore.it
- Feltrinelli international: 84 via Emanuele Orlando

Papeteries (remises aux adhérents APE)

- Cartoleria Regina: Piazza Regina Margherita, 22 (angle Alessandria-Reg. Margherita, près Nomentana)
- Centro Carta Roma: Via Attilio Regolo, 12F (Prati)
- Roccas: Via Arenula, 85 (piazza Argentina)
- Vertecchi: via della Croce, 70 et via Pietro da Cortona, 18
- Visconti: Via di S. Pantaleo, 63 (piazza Navona)

Attention: les rayures Seyes demandées par un certain nombre d'enseignants n'étant pas utilisées en Italie, vous ne les trouvez qu'à ces adresses et pas nécessairement toute l'année.